



Les Français et les nuisances sonores

Ifop pour Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie



RB/MCP N° 112427

Contacts Ifop :

Romain Bendavid / Marion Chasles-Parot
Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

TEL : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

OCTOBRE 2014

Sommaire

- 1 - La méthodologie.....	1
- 2 - Les principaux enseignements	4

- 1 -

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1001** personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 1^{er} au 3 septembre 2014.

Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE						
<i>Taille de l'échantillon</i>	<i>Si le pourcentage trouvé est...</i>					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3 000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
4 000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
5 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
6 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
8 000	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
10 000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

- 2 -

Les principaux enseignements

Les nuisances sonores : une préoccupation certaine à leur égard et une gêne réelle à son domicile, bien que de plutôt faible intensité

- **Plus de 8 Français sur 10 (82%) indiquent se préoccuper des nuisances sonores, dont plus d'un tiers (35%) affirment même s'en préoccuper « tout à fait ».** A l'inverse, moins d'une personne interrogée sur 5 (18%) ne prête pas d'attention particulière à ce type de désagrément (dont seuls 3% n'y accordent « pas du tout » d'attention), signe que le bruit représente une question d'importance dans la vie quotidienne.
- Le niveau de préoccupation à l'égard des nuisances sonores est donc élevée mais n'est toutefois pas homogène et varie selon plusieurs critères. Ainsi, l'attention portée à ce problème concerne davantage qu'en moyenne les catégories socioprofessionnelles aisées (88% contre 81% des catégories socioprofessionnelles plus modestes) et les personnes habitant en appartement (86% contre 80% de celles habitant une maison). Par ailleurs, on note que l'intérêt pour les questions relatives aux nuisances sonores croît avec la taille de l'agglomération (allant de 78% pour les habitants des communes rurales à 86% pour ceux habitant l'agglomération parisienne). Cet intérêt apparaît également assez logiquement corrélé à l'intensité de la gêne subie par les nuisances sonores à son domicile (allant de 52% pour les interviewés n'étant pas gênés à 98% de ceux affirmant être « très » gênés).
- On notera que la proportion de personnes affirmant être gênée par les bruits et nuisances sonores est légèrement supérieure à la proportion de personnes indiquant s'en préoccuper. **Nous sommes donc en présence d'une gêne caractérisée et répandue (86% des personnes interrogées se déclarent au moins « un peu gênées » par le bruit à leur domicile).** Il n'en demeure pas moins que cette incommodité n'est pas extrêmement lourde : seuls 13% des interviewés estiment que les nuisances sonores sont « très gênantes », quand 32% les considèrent « assez gênantes » et 41% « peu gênantes ».
- Dans le détail, le ressenti d'une gêne acoustique est plus particulièrement relevée par les personnes par ailleurs déjà sensibles aux nuisances sonores, à savoir les catégories socioprofessionnelles les plus aisées (90%) et les personnes résidentes d'une agglomération qui compte au moins 20 000 habitants (de 90% à 93%). L'existence d'un désagrément semble également dépendre du type de logement occupé : 93% des personnes habitant en appartement indiquent avoir déjà été gênées par le bruit (contre 82% de celles habitant une maison), de même que 90% de interviewés habitant un logement construit avant 1970 (contre 83% de celles vivant dans logement construit à une date postérieure).

Les caractéristiques des nuisances sonores subies à son domicile : une origine provenant principalement de l'extérieur proche et plutôt diurne et ancienne

- Interrogés sur l'origine perçue des nuisances sonores, les personnes ressentant une gêne incriminent en premier lieu des éléments humains et des comportements individuels. **Ainsi, deux principales sources émergent, réunissant des proportions de citations particulièrement importantes :** la circulation routière d'une part (37% de mentions « en premier », 67% au total) et le voisinage d'autre part (respectivement 38% et 65%). Les équipements du domicile, les autres types de transports ou encore les chantiers et autres activités commerciales - cités tout au plus par 15% des interviewés – constituent des sources de nuisance considérablement moins identifiées.

- **Les nuisances sonores provoquant une gêne pour les interviewés lorsqu'ils sont à leur domicile ont essentiellement lieu de jour (48%), bien davantage que de nuit (24%) ou lors de ces deux périodes (28%).** Si les nuisances diurnes sont les plus fréquentes, elles se révèlent parallèlement être les moins gênantes : seuls 25% des personnes affirmant être « très gênés » par les nuisances sonores indiquent que ces désagréments surviennent essentiellement de jour (contre 59% de celles qui ne les jugent que « peu gênantes »).
- **Une majorité de personnes ressentant une gêne liée aux bruits à son domicile (54%) déclarent que cette contrainte dure depuis plus de trois ans,** quand un peu moins d'un quart (22%) estiment que ces nuisances sont plutôt récentes (moins d'un an). On note que l'ancienneté de la gêne ressentie n'a pas d'influence primordiale sur l'intensité de cette contrariété.

Les désagréments provoqués par les nuisances sonores subies à son domicile : l'existence perçue d'un impact sur la santé et des effets sur son état personnel

- **Alors qu'une majorité de personnes exposées aux nuisances sonores considèrent que ces dernières sont nocives pour la santé (53%), la fermeté de ce jugement est néanmoins à relativiser : seuls 12% le pensent « tout à fait ».** Toutefois, il est intéressant de relever que les personnes qui affirment être le plus gênées par le bruit sont également celles qui relèvent cet impact négatif sur leur santé, à savoir les personnes habitant au sein de l'agglomération parisienne (59%), celles vivant en appartement (62% contre 47% pour celles logeant dans une maison). L'intensité de la gêne influence également sur la perception d'une dégradation de leur état de santé : seulement 32% des personnes estimant qu'elles sont « peu » gênées par le bruit relèvent un tel impact contre 88% des personnes jugeant qu'elles sont « très » gênées.
- Les désagréments les plus fréquemment provoqués par les bruits et nuisances sonores à son domicile sont de deux ordres. **Une modification des habitudes** tout d'abord, plus de 9 personnes sur 10 indiquant avoir déjà dû fermer leurs fenêtres (92%, dont 63% « souvent ou très souvent ») et 79% ayant été contraint de monter le son de leur poste de télévision ou de radio (dont 44% « souvent ou très souvent »). **Des effets sur son bien-être** ont ensuite été ressentis par environ 8 personnes s'estimant gênées par le bruit à leur domicile sur 10 : il s'agit notamment du fait d'être tendu, fatigué ou encore de ne pas parvenir à s'endormir ou se concentrer. Notons que près d'un tiers des personnes gênées affirment avoir dû prendre des médicaments (32%), même si cette situation ne se produit régulièrement que pour 10% d'entre elles.

Les moyens d'atténuation des nuisances sonores subies à son domicile : une préférence marquée pour une conciliation à l'amiable et l'attente d'une aide financière publique pour la réalisation de travaux

- **Afin de résoudre les problèmes liés aux nuisances sonores, les solutions privilégiées sont tout d'abord d'ordre humain** : eu égard au caractère relationnel d'une grande partie des nuisances sonores (65% citent le voisinage), il est plutôt logique de constater que **la résolution du conflit à l'amiable est la solution la plus citée** (66% du total des citations). Dans un second temps, l'amélioration acoustique du bâti existant est mentionnée par près d'une personne sur deux (48%). L'appel à un intervenant extérieur pour résoudre le conflit, qu'il s'agisse d'une tierce personne ou des forces de l'ordre ne séduit qu'un peu plus d'un quart des personnes gênées (respectivement 28% et 25%).
- **S'agissant des acteurs jugés responsables du financement de travaux acoustiques atténuant les effets sonores de la circulation terrestre, les pouvoirs publics sont clairement mentionnés (47%)** : les personnes interrogées citent dans des proportions similaires l'échelon le plus local (la mairie, 20%) et l'échelon le plus général (l'Etat, 19%), les autres échelons territoriaux recueillant entre 1% et 7% de mentions. Les particuliers sont également jugés responsables par près d'un Français sur 4 (37%), principalement le propriétaire du logement (21%) et, dans une moindre mesure, le responsable du bruit (9%). Les attentes pesant sur les entreprises (réseau de transport, constructeur d'immeuble...) sont pour leur part assez faibles et ne concernent que 8% des interviewés.

Les nuisances sonores en dehors de son domicile : une gêne répandue, mais pas nécessairement plus importante que chez soi

- **La proportion d'actifs estimant être gênée par le bruit sur son lieu de travail est très proche de celle des personnes estimant être concernée par ce problème à son domicile (respectivement 85% et 86%)**. A l'image des nuisances sonores subies au sein de son habitat, seule une faible part (mais néanmoins significative) de personnes exerçant une activité professionnelle (14%) considère que ces nuisances sont « très gênantes » (cette proportion se montant néanmoins à 27% parmi les ouvriers).
- **La gêne acoustique est également réelle, bien que peu marquée s'agissant de la pratique de différents loisirs**, comme les concerts (en plein air ou en salle), le cinéma, les salles de sports ou les piscines. Entre 63% et 71% des personnes interrogées ont indiqué avoir été au moins « un peu » gênées lors de ces activités, mais 14% tout au plus (s'agissant des concerts en plein air) considèrent que la gêne a été importante.

Un intérêt certain pour l'information à l'égard des nuisances sonores et des supports existants relativement peu connus

- **Deux sources d'information sont jugées particulièrement efficaces s'agissant des nuisances sonores : la mairie d'une part (35%) et Internet d'autre part (32%).** Les associations spécialisées recueillent un nombre de citations légèrement moindre mais néanmoins non négligeable (23%). Notons ici un effet générationnel très marqué, les personnes les plus âgées favorisant clairement une communication du pouvoir local (51% des personnes âgées de 65 ans et plus), alors que les plus jeunes font montre de leur attrait pour une communication web (44% des personnes âgées de moins de 35 ans).
- **Les supports de communication déjà en place semblent peu connus du grand public : seule environ une personne sur cinq affirme connaître le plan d'action de réduction du bruit (21%) ou encore les cartographies du bruit (19%).** Néanmoins, les personnes particulièrement touchées par ces nuisances (habitant en appartement, au sein de l'agglomération parisienne ou ressentant une gêne importante à son domicile) présentent une connaissance de chacun de ces supports bien supérieure à la moyenne.
- **Pour autant, et faisant écho à la forte préoccupation exprimée à l'égard des nuisances sonores, 2 Français sur 3 (66%, dont 23% de « tout à fait ») désiraient recevoir de l'information concernant le niveau de bruit dans leur agglomération.** Dans le détail, les personnes les plus touchées par le bruit à leur domicile s'avèrent constituer le public le plus demandeur d'information : 72% des catégories socioprofessionnelles aisées, 75% des habitants de l'agglomération parisienne et 74% des personnes vivant en appartement. La demande d'information croît d'ailleurs avec l'intensité de la gêne ressentie (allant de 45% pour les personnes estimant « ne pas être gênées du tout » à 86% de celles étant « très gênées »).